

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1<sup>er</sup> Août 1883.

BULLETIN

Encore une fois, il faut dire: c'est fait ! comme nous avons dit de l'article 7 et des divers mauvais coups que la majorité républicaine du Sénat a perpétrés, « la mort dans l'âme » et la honte au front.

Oui, par 133 voix contre 130, à deux voix de majorité, le Sénat a voté la suspension de l'inamovibilité de la magistrature. Pour que cette décision honteuse, qui ruine à la fois la magistrature et le Sénat, fût écartée, il suffisait de déplacer deux voix. Or, parmi les noms dont est formée cette majorité, on trouve celui de l'amiral Jaurès, qui est à Saint-Pétersbourg, et celui du général Faïdherbe, que la goutte tient dans son fauteuil; sans compter les ministres et les fonctionnaires comme M. Dauphin.

Le Temps, d'ailleurs, fait remarquer que parmi les 133 votants qui ont fait et les 24 abstentionnistes qui ont laissé passer la rédaction de la commission, BEAUCOUP EN ÉTAIENT LES ADVERSAIRES CONVAINCUS ET NOTOIRES; il est donc permis d'affirmer qu'il y avait dans le Sénat une majorité contre le traitement appliqué par le projet à la magistrature inamovible, SI TOUS les membres de cette Assemblée S'ÉTAIENT TROUVÉS LIBRES de voter selon leur sentiment, si la question de gouvernement n'était venue se mettre en travers de leurs résolutions.

C'est M. Jules Ferry qui a fait cela; il a posé la question du gouvernement pour obtenir licence de bouleverser la magistrature et la justice. Oui, le gouvernement de la République était perdu, si le Sénat ne lui avait donné ce droit exorbitant, monstrueux, révolutionnaire. Et M. Jules Ferry a réussi à enlever cette MAJORITÉ DE

DEUX VOIX ABSENTES, celles de M. Jaurès et de M. Faïdherbe.

Quoi qu'il en soit, la fiction parlementaire veut que ce semblant de vote soit un vote sérieux, et qu'il suffise de deux voix factices pour détruire la stabilité d'une des plus grandes institutions sociales.

Cela est monstrueux !

Ce n'est pas tout. Il y a un autre incident qui a même pris une tournure assez violente :

M. Barthélemy Saint-Hilaire a déclaré que le classement de M. Martel parmi les abstentionnistes sur la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, était le résultat d'une fraude. M. Martel a voté contre l'article 15; c'est M. Barthélemy Saint-Hilaire, sur l'ordre de son collègue, qui a déposé pour lui un bulletin bleu dans l'urne du scrutin. Mais une main coupable a soustrait un autre bulletin Martel, un bulletin blanc, cette fois, c'est-à-dire favorable à l'article 15. De cette sorte, les deux bulletins s'annulant mutuellement, M. Martel a été compté parmi les abstentionnistes. C'est un adversaire que l'on a supprimé purement et simplement par supercherie. M. de Kerdel prouve que l'on a agi de même avec le bulletin de M. Dieudé-Defly.

Voilà deux voix à défalquer des 133 de la majorité et à ajouter aux 130 de la minorité. Cette majorité de surprise compte encore une voix volée, c'est celle de M. Naquet. Le nouveau sénateur ne put, en effet, voter avant d'avoir donné sa démission de député. Par conséquent, l'article 15 a été réellement repoussé par le Sénat.

La bande ministérielle a étouffé ces justes réclamations sous ses hurlements. Le président Humbert a proclamé que, fraudé ou non, le scrutin resterait acquis en faveur de l'article 15.

La magistrature est donc destinée à être victime d'une fraude républicaine.

Eh bien ! il faut l'avouer, nous n'avions pas voulu croire, jusqu'à présent, qu'une pareille loi pourrait jamais recevoir l'approbation du Sénat. Conservant, malgré tout, un reste d'optimisme, nous nous étions ima-

ginés que cette assemblée sentirait se réveiller, à l'instant suprême, un peu de pudeur, et qu'elle ne sanctionnerait pas un pareil méfait. Nous nous étions trompés.

A partir de ce jour, la magistrature est livrée sans défense aux délations, aux convoitises les plus basses et les plus honteuses.

Le vote du Sénat a tué la magistrature française en tuant la confiance qu'elle inspirait à si juste titre; enfin, le vote du Sénat a détruit, en détruisant le respect universellement porté à la magistrature française, ce que M. Bardoux a très-justement et fortement appelé une véritable religion civile.

Chronique générale.

Le conseil des ministres a définitivement approuvé hier le projet de loi du budget extraordinaire qui lui a été présenté par M. Tirard. Ce document a été déposé sur le bureau de la Chambre au début de la séance.

On s'est ensuite occupé du règlement de la dette tunisienne. Cette dette sera convertie au moyen d'un emprunt de la Régence et, au besoin, sur la liste civile du bey.

Parfait ! mais pourquoi, en France, ne mettrait-on pas à contribution la liste civile de M. Jules Grévy ?

En deux heures, hier, le Sénat a voté tous les articles restants.

L'article 11 avait été, on le sait, réservé, et sa discussion a amené à la tribune MM. Denormandie et de Gavardie qui se sont élevés avec beaucoup d'énergie contre la précipitation avec laquelle on avait étudié et voté la loi, notamment en ce qui concerne les conditions d'entrée dans la magistrature.

M. Martin-Feuillée a déclaré que répondre à ces objections serait rentrer dans la discussion générale. M. Martin-Feuillée a des raisons toutes personnelles pour désirer

que l'accessibilité à la nouvelle magistrature soit exempte de toute garantie.

Le Sénat s'est contenté du refus de discussion de M. le garde des sceaux.

Au départ du courrier, l'assemblée du Luxembourg n'avait pas encore statué sur l'ensemble du projet.

M. Jacquin, directeur du personnel du ministère de la justice, s'est adjoint trois auditeurs au conseil d'État pour préparer l'épuration de la magistrature.

Jadis, les conseils d'État se distinguaient en consacrant leurs hautes lumières à l'élaboration des projets de loi. Il appartenait à la République de changer la destination de cette institution et d'en faire un instrument de destruction.

L'APOTHÉOSE DU TROMBONE.

Il ne suffit pas à Thibaudin de s'élever lui-même à la dignité de grand officier de la Légion-d'Honneur ou pour parler plus exactement d'abaisser cette dignité jusqu'à lui.

Le voilà qui vient de décorer le sieur Sibillot, chef de musique du 63<sup>e</sup> de ligne, dont il a été question ces jours derniers au sujet d'un incident survenu à Limoges.

Thibaudin, qui ne se croit pas plus lié par les circulaires de ses prédécesseurs que par sa propre parole, a levé la punition infligée à M. Sibillot et a adressé une lettre de blâme au général Désandré.

On se souvient que M. Sibillot avait été mis aux arrêts par le général Désandré, pour avoir fait exécuter la *Marseillaise* malgré la défense de son général, et malgré une circulaire ministérielle qui interdisait l'exécution de ce chant en dehors des cérémonies officielles.

C'était déjà assez raide de la part d'un ministre de la guerre de donner raison à un trombone qui s'était mis dans son tort contre un général qui était parfaitement dans son droit.

Le décorer par-dessus le marché passe la permission.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEAL

Le Flamand et sa mère s'étaient vite fait des amis; les bonnes femmes de Kerantrech plaignaient ce pauvre homme, resté veuf avec une enfant si jeune; car pour tout le monde Marie était la fille de Pieter. Au chantier aussi, sa complaisance et sa bonne humeur l'avaient fait aimer de ses camarades, et il n'eût tenu qu'à lui de passer tous ses dimanches en joyeuse compagnie. Mais jamais il n'entraîna au cabaret; il aimait bien mieux offrir son bras à dame Vandael, pimpante dans sa grande cape noire et sa coiffe blanche, et la mener promener.

Les gens de Lorient vont à Kerantrech; les gens de Kerantrech vont à Lorient. Pieter Vandael et sa mère se dirigeaient donc vers la ville d'un pas mesuré, comme des gens en toilette; et Marie donnait la main à l'un ou à l'autre, ou bien les quittait pour engager une partie de jeu avec Qué-

teur. Les passants se retournaient parfois en disant tout haut :

— La jolie petite fille !

Alors Pieter et sa mère se rengeaient en échangeant un regard plein d'orgueil. Marie revenait sans cesse à eux, faisait mille questions; elle voulait tout savoir, et Pieter, pour lui répondre, était obligé de chercher la raison de choses dont il ne s'était jamais inquiété pour son propre compte. A d'autres, il aurait répondu tout simplement: « Je ne sais pas ! » Mais les yeux de Marie exprimaient tant d'étonnement et même d'incrédulité, quand il prétendait ignorer quelque chose ! Elle avait tout à fait l'air de croire qu'il y mettait de la mauvaise volonté.

Cela rendit Pieter rêveur; il aurait souvent donné de grand cœur un jour de solde pour savoir ce que lui demandait Marie. Aussi quand il dirigeait la promenade, il choisissait toujours le port ou les rives du Scorff.

Là, rien ne lui était étranger: aussi Marie, dès l'âge de quatre ou cinq ans, connaissait aussi bien qu'un vieux marin les noms des aires des vents, toutes les particularités des marées, les pronostics du temps, ainsi que le nom de toutes les voiles et de toutes les parties d'un bateau, grand ou petit. Mais parfois elle voulait aller dans la campagne, et alors elle demandait à Pieter le nom de toutes les fleurs qu'elle cueillait et de toutes les bêtes qu'elle rencontrait; et Pieter était bien embarrassé.

En fait d'oiseaux, il ne connaissait guère que les

mouettes et les goélands; et il se tirait d'affaire en disant à la petite fille :

— Ce sont des oiseaux bretons; moi, je ne suis pas d'ici, et je ne connais que les oiseaux de mon pays.

Quant aux bêtes, c'étaient toujours des insectes; mais Marie ne pouvait admettre que des bêtes si différentes de grosseur et de forme eussent toutes le même nom, et elle se fâchait, comme quand Quéteur courait plus vite qu'elle. Alors elle se tournait vers dame Vandael, qui s'y connaissait un peu plus que son fils en plantes et en animaux; et Pieter restait tout triste et tout honteux.

Pieter n'était pas un grand savant; il lisait à peu près couramment dans l'écriture et dans l'imprimé, et, en y mettant le temps, il était capable d'écrire une lettre en conformant l'orthographe à sa prononciation. Il ne s'était jamais beaucoup préoccupé des choses de l'intelligence; les questions de Marie éveillaient sa curiosité.

— On trouve tout dans les livres, pensa-t-il, puisque c'est dans les livres qu'on étudie pour devenir savant; il doit y avoir un livre qui me dira ce que je veux savoir.

Et un jour, au lieu de prendre la route de Kerantrech en sortant de l'arsenal, il alla chez le plus grand libraire de la ville, et lui demanda « un livre avec le portrait et le nom de toutes les bêtes ».

L'indication était un peu vague; mais le libraire

le questionna, et, apprenant que c'était pour une petite fille, il lui donna un album d'images colorées, représentant les animaux de France; au bas de chaque image se trouvait le nom de l'animal et quelques lignes d'explication. Pieter fut ravi, et paya sans marchander.

A partir de ce jour, Marie lui rendit toute son estime. Elle avait des transports de joie lorsqu'elle rencontrait dans l'album un animal de sa connaissance.

— Dis-moi son nom, papa! dis-moi son nom! tu connais les bêtes de ton livre! s'écriait-elle.

Et Pieter se faisait prier, se faisait payer par un baiser le nom demandé.

— Comment sais-tu son nom? reprenait la petite fille: tu ne le savais pas, l'autre jour, dans le jardin!

— C'est écrit là, répondait Pieter; tiens, vois: « Fourmi. Les fourmis vivent en société dans des fourmillières... »

Marie regardait:

— Je ne vois pas ça, moi, disait-elle; comment est-ce que tu le vois ?

— C'est que je sais lire, répondait le mari.

Marie restait pensive, et un jour elle lui dit d'un ton décidé :

— Moi aussi, je veux savoir lire.

Pieter trouva que c'était bien beau de sa part, et il s'en alla acheter un alphabet. Mais il n'était pas

Les électeurs de la Seine qui ont fait du commandant Labordère un sénateur, n'ont pas porté au principe de la discipline militaire une atteinte aussi grave que le général Thibaudin en faisant du trombone Sibillot un légionnaire.

M. Bourée, notre ancien ambassadeur en Chine destitué par M. Challemel-Lacour, vient d'arriver en France par la voie de San Francisco et New-York. Il a eu avec M. Pierre Giffard, rédacteur du *Figaro*, une entrevue dont ce journal a publié un compte-rendu. Nous en détachons le passage suivant :

« M. Bourée a bien voulu s'entretenir quelques instants avec moi sur le pont du *Labrador*. Je sais quelles sont les difficultés de sa situation, et je n'aurai garde de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit.

» Ses déclarations, nettes et précises, peuvent se résumer ainsi :

« — J'ai été attaqué de tous les côtés, mais j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir. Je viens pour m'expliquer. Le ministère et moi, nous ne nous comprenons pas. Il y a évidemment un gros malentendu entre lui et moi sur cette question du Tonkin. Ce que je tiens à mettre sous les yeux du ministère, c'est le tissu d'inexactitudes qu'ont publiées sur le Tonkin et sur ce qui s'y rattache un groupe de personnes intéressées à fausser l'opinion. Le traité que j'ai élaboré était sage; je le maintiens pour tel et estime qu'il méritait, encore maintenant, fin à la difficulté pendante entre la Chine et la France. »

» M. Bourée n'a pas eu depuis son rappel d'autre opinion que celle-là sur son projet qu'il considère comme excellent et comme devant aplanir les froissements actuels. Je me rappelle très-bien que le marquis Tseng me disait la même chose il y a trois mois, et cela sans voir M. Bourée, « l'homme vendu à la Chine », dont parlent les radicaux de Shanghai.

» Il est certain que toute cette affaire du fleuve Rouge est aussi obscure aujourd'hui que par le passé. Il faut espérer que M. Bourée donnera aujourd'hui même des explications à M. Challemel-Lacour, et que celui-ci les transmettra aussitôt — dans leur esprit, sinon dans leur lettre — au Parlement, dont c'est le devoir de réclamer la lumière, avant de se séparer. Entre deux discours sur les conventions de chemins de fer, on peut parfaitement, et « on doit » faire connaître au Parlement quel a été le résultat de l'entretien qui aura lieu entre le ministre et M. Bourée.

» La question de l'expédition du Tonkin se pose donc de nouveau devant la Chambre en des termes assez différents de ceux précédemment formulés.

» 1° M. Bourée a-t-il fait reconnaître au gouvernement la justesse des arrangements qu'il voulait conclure avec la Chine ?

» 2° Le gouvernement revient-il, oui ou non, — les bruits sont divers, — audit projet de M. Bourée? Et tout en n'osant pas

l'accepter dans son entier, ne songe-t-il pas à le modifier et à l'amender pour en faire l'objet de négociations nouvelles plus pacifiques ?

» 3° Est-il avéré que si la campagne du Tonkin continue, ce sera une guerre avec les Chinois substitués, sous des noms divers, aux indestructibles Pavillons-Noirs ?

» Et le ministre n'a-t-il pas aujourd'hui la certitude que, s'il ne pousse pas l'action vigoureusement, — au cas où il persisterait dans l'action, — son expédition durera des années sans gloire ni profit pour nos armes ? »

Nous croyons bien, en effet, que c'est ainsi que se pose la question du Tonkin; et par conséquent M. Bourée a été destitué brutalement, sans être entendu, et sans qu'on ait compris sa diplomatie.

Une dépêche de Constantine nous informe que la Société des colons algériens, émue d'un article très-vif publié par le journal la *Petite France*, vient d'envoyer à Paris une délégation pour demander réparation à M. Wilson, son directeur.

#### LA SANTÉ DU COMTE DE CHAMBORD.

31 juillet, 10 h. matin.

« L'amélioration suit son cours et progresse, en dépit de quelques légers incidents. »

» Comte de BLACAS. »

Une dépêche de New-York nous annonce que le corps du capitaine Webb, le célèbre nageur, a été retrouvé à Lewiston, à sept milles au-dessous de la chute du Niagara. La tête ne formait plus qu'une plaie.

#### LE CHOLÉRA.

M. Hérisson, ministre du commerce, dès l'annonce de l'arrivée à Marseille du paquebot *Péluse*, à bord duquel deux décès cholériques auraient été constatés pendant la dernière traversée, a envoyé des instructions télégraphiques aux autorités de cette ville, leur enjoignant d'appliquer à ce paquebot les prescriptions les plus rigoureuses du régime quarantenaire. (Paris.)

On télégraphie du Caire, 31 juillet :

« Il y a eu hier 274 décès cholériques au Caire, 34 à Tantah, 34 à Benha, 17 à Rosette, 24 à Zagazig, 8 à Ismailia, dont 6 dans l'armée anglaise. »

#### La catastrophe d'Ischia.

Voici les nouveaux détails que nous recevons sur cet épouvantable sinistre :

« Naples, 30 juillet.

» Il est impossible de donner même une idée approchant de l'état de dévastation

dans lequel se trouve l'île d'Ischia : à Casamicciola, une seule maison est restée debout.

» La secousse s'étant produite pendant la nuit, tandis que les paysans étaient chez eux, la population presque entière a été ensevelie sous les ruines. Les rues sont encore remplies de cadavres; de nombreuses personnes circulent, cherchant parmi les morts des parents ou des amis.

» La plupart des cadavres sont méconnaissables.

» Suivant un calcul que l'on croit exact, les morts sont au nombre de trois mille. Les dommages sont énormes aussi à Serrara, à Fontana, à Laccoamo et à Forio.

» Les blessés continuent à partir pour Naples, où il en est jusqu'ici arrivé 500.

» Dans une réunion que les ministres ont tenue aujourd'hui, ils ont décidé d'envoyer des secours. Les autorités locales, les soldats, le clergé font preuve d'un grand dévouement.

» Hier soir, pendant que l'on travaillait au sauvetage, il y a eu un violent orage avec tonnerre, éclairs et haute marée.

» Parmi les morts se trouvent trois carabiniers, plusieurs prêtres, deux sœurs de charité de l'hôpital de Casamicciola.

» Il a été impossible de dresser jusqu'à cette heure la liste exacte des morts. »

Naples, 30 juillet.

Des sociétés privées offrent des travaux pour Casamicciola. La conduite de l'armée est au-dessus de tout éloge. On a reçu des envois de chaux et d'acide phénique. Les cadavres sont déjà entrés en putréfaction, la chaleur activant la décomposition. Une proclamation du syndicat ouvre une souscription. Les blessés continuent à arriver.

On dit que le député Lazzaro, directeur du *Journal de Rome*, et le député Miceli, ancien ministre d'agriculture, sont parmi les victimes.

Rome, 30 juillet.

Le conseil des ministres a décidé ce matin d'envoyer 450,000 fr., outre les 50,000 francs déjà envoyés. Dans toute l'Italie on ouvre des souscriptions. Le roi a envoyé une forte somme, on a reçu du pape 20,000 francs.

Outre Casamicciola, toutes les localités de l'île sont atteintes; Ischia a gravement souffert; Laccoamo est entièrement détruit; Forio est presque en ruines; Parte d'Ischia est très-ébranlée. L'île de Procida a été ébranlée.

Le tremblement de terre s'est aussi fait sentir légèrement à Naples, mais il n'y a causé aucun dommage.

Naples, 31 juillet, 10 h. matin.

Dans toute l'Italie, on rivalise de charité pour venir en aide aux victimes de la catastrophe d'Ischia.

Le conseil provincial de Naples a voté 400,000 francs. Plusieurs banques ont donné également une somme de 100,000 francs. Toutes les municipalités souscrivent.

Les autorités militaires et civiles rivalisent de courage et de dévouement. Dans

l'œuvre du sauvetage, des soldats ont trouvé la mort en cherchant à retirer des malheureux des décombres.

On apprend que les députés Lazzaro et Miceli, pour lesquels on avait des craintes, sont sains et saufs.

On commence à craindre que le nombre des morts ne dépasse 3,000.

Les travaux de sauvetage sont très-difficiles, car les ruines forment un amoncellement qui menace de s'écrouler sur les sauveteurs: il n'y a plus trace de rues, Casamicciola présente un aspect épouvantable qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Sur certains points, les scènes les plus émouvantes se sont produites. Ici, ce sont des habitants de la campagne qui retrouvent les cadavres de leurs amis; là, ce sont les survivants qui reconnaissent leurs parents parmi les morts.

On est parvenu à retirer des ruines une quinzaine de personnes vivantes.

Pendant la nuit dernière, on a terminé l'œuvre du sauvetage. Ce matin a commencé l'ensevelissement des cadavres.

L'évêque de San-Felice est venu avec son clergé secourir les mourants et les blessés. L'évêque titulaire d'Ischia a été frappé d'apoplexie à la nouvelle du désastre.

Naples, 31 juillet, 11 h. matin.

Le nombre des morts paraît s'élever maintenant à 4,000. A Florio, il y en a 300; à Lacco-Ameno, 4,000; à Casamicciola, 2,500 à 3,000.

Rome, 30 juillet, soir.

La pluie qui est survenue à Ischia rend plus difficile l'œuvre de sauvetage des personnes ensevelies.

La Bourse de Naples reste fermée jusqu'à nouvel ordre, à cause du désastre de Casamicciola.

Milan, 31 juillet.

Le roi est parti pour Naples, où il arrivera cette nuit.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 juillet.

La Bourse est meilleure qu'hier. Nos rentes et valeurs progressent dans de notables proportions: le 3 0/0 s'inscrit à 79.25, l'amortissable à 81, et le 5 0/0 à 109.35.

Les établissements de crédit sont fermés: la Banque de France à 5,395; le Foncier à 1,282; les Obligations Foncières Nouvelles sont fermes à 349.50 les non-libérées, et 350 les libérées.

Les chemins sont fermés, particulièrement l'Orléans qui s'avance à 1,300; le Nord cote 1,885, le Lyon 1,415 et le Midi 1,487.

Le Suez est calme; après avoir coté 2,440, 2,460, 2,455, il clôture à 2,446. Sa dernière recette est de 380 mille francs.

L'Égypte clôture à 361.17.

Avant-hier a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires du Comptoir Industriel de France et des Colonies. L'ordre du jour suivant a été voté à une immense majorité:

« L'assemblée, après avoir entendu le rapport des commissaires nommés par l'assemblée générale du 25 juin et les explications fournies par le conseil d'administration:

» Considérant que les griefs articulés dans la première assemblée ne sont en aucune façon justifiés, et qu'il y a lieu, au contraire, de donner un témoignage de confiance au Conseil d'Administration en présence des attaques dont il a été l'objet,

né professeur, et si dame Vandael ne s'en fût pas mêlée, Marie n'aurait jamais su lire. Il céda l'élève à sa mère; mais il se dit alors avec effroi que la petite serait bientôt plus savante que lui, et pour ne pas se laisser devancer, il se mit à étudier.

La famille eut alors une occupation toute trouvée pour les dimanches d'hiver. Pieter lisait tout seul, le matin, pendant que sa mère, aidée par Marie, soignait son ménage et ses bêtes; il marquait d'un bout de papier tous les passages amusants, et quand l'ouvrage était fini, il faisait à haute voix la lecture. Il choisissait surtout des récits de voyages, et de voyages dans des pays qu'il avait visités; et il interrompait sa lecture pour dire :

— C'est vrai, ça; je l'ai vu!

Ou bien :

— Ça n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe.

Et alors il racontait les choses à sa manière, donnant des détails, dépeignant les maisons, les usages, les hommes du pays; et Marie l'écoutait bouche béante. D'autres fois, il prenait un recueil de traits d'histoire; là, il était un peu plus embarrassé. Personne n'est parfait en ce monde, et les gens célèbres dont son livre racontait la vie étaient rarement sans reproche. Marie, comme tous les enfants; avait des jugements tout d'une pièce; si le héros s'était rendu coupable de quelque injustice, elle s'écriait: « Mais il était méchant! »

et Pieter ne pouvait lui faire comprendre qu'on pût être tout ensemble méchant et bon. Cela le faisait beaucoup réfléchir; il avait cru jusque-là posséder des idées très-nettes sur le juste et l'injuste, et il commençait à trouver qu'ils étaient quelquefois bien difficiles à débrouiller.

#### VI. — UNE OMBRE.

Cependant le temps, qui faisait peu à peu de Marie une jeune fille, enlevait chaque année à dame Vandael un peu de ses forces et de sa santé. Pieter fut long à s'en apercevoir; la maison était toujours aussi bien tenue, les meubles aussi propres, son linge aussi blanc et les bêtes aussi bien soignées; comme il quittait Kerantrech dès le matin pour n'y revenir que le soir, il ignorait jusqu'à présent que Marie faisait au moins autant d'ouvrage que dame Vandael.

Elle avait commencé par aider un peu au ménage pour s'amuser, pour jouer à la grande personne; puis elle avait mis un naïf orgueil à dire à la vieille femme :

— Repose-toi, grand'mère, je saurai bien faire l'ouvrage; je suis plus habile que tu ne crois; tu vas voir!

Et elle relevait ses manches et attachait devant elle un grand tablier de toile bleue, pour être à son aise et ne pas salir ses vêtements. Elle prenait le balse, le plumeau, elle frottait de toutes ses forces

la table, les bancs, les chaises, avec un vieux morceau de drap, jusqu'à ce qu'on pût se mirer dans le bois et qu'il n'y eût plus un grain de poussière dans la chambre; alors elle revenait à dame Vandael :

— C'est fait, grand'mère! vois comme c'est beau! C'est bien fait, dis?

Dame Vandael lui souriait, l'attirait à elle, lui donnait un baiser; et l'enfant, pour montrer qu'elle n'était pas lasse, appelait Quêteur et lutait de vitesse avec lui autour du jardin.

A travers les vitres, la vieille femme la regardait.

— Pauvre petite, pensait-elle, à son âge, les autres enfants ne pensent encore qu'à jouer, et elle travaille déjà! Il le faut bien; je sens que je m'en vais; au moins elle ne sera pas trop embarrassée le jour où je ne pourrai plus travailler du tout.

Et, peu à peu, elle faisait de Marie une ménagère flamande, que les femmes de Kerantrech admiraient sans l'imiter; elle voulait préparer le temps, qu'elle sentait proche, où Pieter et Marie resteraient seuls.

Ce temps ne vint pas aussitôt qu'elle le croyait, mais Marie n'en dut pas moins mettre à profit ses leçons.

Un jour que dame Vandael, agenouillée dans sa boîte à laver, savonnait du linge au bord du doué,

en compagnie de plusieurs voisines, elle sentit tout à coup la tête lui tourner; il lui sembla qu'elle allait tomber dans l'eau, et elle se rejeta vivement en arrière.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda tout effrayée sa voisine de l'avoir; comme vous êtes devenue rouge tout d'un coup! Marie, Marie! ta grand-mère se trouve mal!

Marie étendait du linge sur les buissons; elle accourut juste à temps pour recueillir le dernier regard de dame Vandael, qui perdit tout à fait connaissance et tomba de tout son long sur l'herbe. On la releva, on essaya de la ranimer, rien n'y réussit, et elle ne rouvrit pas les yeux. Elle n'était pas morte pourtant, car son cœur battait, et son visage restait rouge; mais elle ne faisait pas un mouvement, elle ne paraissait sentir ni les larmes ni les baisers de Marie qui l'appelait avec des cris désespérés.

— Elle est morte, pour sûr, chuchotaient les bonnes femmes; il faudrait l'emporter chez elle pour l'ensevelir et aller chercher M. le curé.

Marie les entendit, et ses larmes s'arrêtèrent subitement.

— Non, elle n'est pas morte! cria-t-elle; je sens bien qu'elle est encore vivante! Mais il faut l'emporter, elle sera mieux dans son lit: aidez-moi, je vous en prie!

(A suivre.)

« Déclare approuver les comptes de l'exercice 1882 tels qu'ils lui sont présentés. »  
L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Emile Desferges et Georges Robert, et a nommé commissaires des comptes pour l'exercice 1883 MM. Michel Eugel, Coite et Vindry.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### Election au Conseil Général.

CANTON DE DOUÉ.

M. BINEAU, ATHANASE,  
Conseiller sortant, rééligible.

### Election au Conseil d'Arrondissement.

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

M. GUIONIS,  
Conseiller sortant, rééligible.

### SAUMUR.

Vendredi soir, le jeune Théodore Morio, âgé de 12 ans, s'amusa à pêcher dans la Loire, sur une petite embarcation ancrée à l'extrémité d'une grève, sur la rive opposée au Jagueneau. Un brusque mouvement lui fit perdre l'équilibre et il tomba dans l'eau. Par malheur, personne ne se trouvait sur les chantiers du pont du chemin de fer; et, de loin, l'on vit par trois fois émerger le pauvre enfant, qui disparut bientôt dans le courant, très-rapide en cet endroit.  
Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

GENNES. — Dimanche dernier, vers 7 heures 1/2 du soir, le nommé Louis-Adrien Bailly, âgé de 48 ans, ouvrier menuisier, domicilié à Gennes, se promenait avec un de ses camarades sur les bords de la Loire, en aval du pont. Arrivé près du fleuve, Bailly manifesta l'intention de se baigner; son compagnon, mieux inspiré, alla se coucher sur l'herbe, à quelque distance, et ne tarda pas à s'endormir. Le jeune Bailly, à peine éloigné de la rive, fut entraîné par un rapide courant, et, malgré tous ses efforts, disparut sous l'eau, profonde de sept mètres en cet endroit. Son compagnon se réveilla à neuf heures, et, ne voyant personne, alla se coucher. Ce n'est que le lendemain matin, étonné de ne pas trouver Bailly qui couchait dans la même chambre, qu'il eut un triste pressentiment. Il se rendit sur le bord de la Loire et aperçut de suite les vêtements de l'imprudent baigneur.

On fit des recherches pour découvrir le cadavre; mais ce n'est qu'hier mardi qu'on le trouva sur le territoire de la commune de Saint-Mathurin.

Bailly était natif de Pithiviers (Loiret).

## Courses de Saumur

12 ET 14 AOUT 1883.

### Premier jour de courses

Dimanche 12 août.

**1° Prix du Gouvernement** (gentlemen): 1,500 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée 50 fr., moitié forfait. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

**2° Poule de Hacks.** — Course de haies (gentlemen): 500 fr., ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonà fide, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1883, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: demi-sang, 65 kil.; pur sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres environ.

**3° Steeple-Chase militaire** (1<sup>re</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

**4° Steeple-Chase militaire** (2<sup>e</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie légère et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de 2 steeple-chase, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

**5° Steeple-Chase militaire** (1<sup>re</sup> série): Un Objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

**6° Prix du Chemin de fer** (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans et 700 fr. par la Société des courses. — 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 francs. — Entrée: 50 fr., moitié forfait. — Poids: 4 ans, 72 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 4,000 fr. recevra 2 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 4 kil. — En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 13 août.

## GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

### Deuxième jour de Courses

Mardi 14 août.

**1° Prix de la Société d'Encouragement** (3<sup>e</sup> série): 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

**2° Prix de Saumur** (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

**3° Steeple-Chase militaire** (4<sup>re</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. —

Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

**4° Steeple-Chase militaire** (2<sup>e</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chase, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

**5° Course de Haies** (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

**6° Prix du Conseil général** (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 francs offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. Entrée: 150 fr.; forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil.

## TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

D'ANGERS.

Audience du 28 juillet.

M. le procureur de la République a traduit, samedi, devant le tribunal de police correctionnelle d'Angers, M. Gastine, licencié en droit, sous l'inculpation d'outrage à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. C'est la faute d'un lapin empaillé et d'un polichinelle! Voici l'histoire:

C'était le 14 juillet; des jeunes gens, croyant à la liberté, surtout pendant ce beau jour, avaient voulu orner leurs fenêtres comme il leur plaisait le mieux. L'un avait mis un drapeau noir, il en avait bien le droit, s'il aimait cela! Un autre exposait un lapin empaillé portant en signe d'allégresse deux lanternes à ses pattes. (Le lapin est, paraît-il, à Angers, un animal proscrit; même empaillé, il constitue un emblème gros d'allusions, et particulièrement séditieux.) Le troisième eut l'idée de suspendre à une hampe de drapeau un polichinelle, et de le faire danser. Voilà où les choses se corsent!

Le pantin, innocent, docile aux appels de la ficelle, exécutait, en l'honneur de la R. F., les plus joyeuses gambades, au grand plaisir de quelques badauds. Il ne se doutait pas que la police veillait! Un agent courut prévenir son chef, le grand Boiscommun, qu'un pantin était l'auteur d'un rassemblement, rue de la Roë. Le chef bondit: songez donc, un polichinelle! un pantin! le 14 juillet, il y avait là des allusions évidentes! On commande trois hommes, et en avant! Les agents montent, sonnent, échangent des politesses avec M. Gastine et ses amis, et procèdent à l'arrestation.... du pantin qui ne fait aucune résistance! Pauvre pantin! Mais M. Gastine, en remettant son polichinelle, aurait dit: « M. le commissaire central aura de mes nouvelles demain! » Parole épouvantable, dont personne alors ne se formalisa, mais qui devait troubler profondément M. le commissaire.

Cependant le *Patriote* demandait des poursuites. Comment faire? L'exhibition du drapeau noir, celle du polichinelle, et même du lapin, ne constituaient pas des délits. C'est alors qu'on se rappelle les mystérieuses paroles de M. Gastine. Et voilà comment il était traduit, samedi, en police correctionnelle.

M. le procureur lui-même a pris la parole. Il a expliqué que l'outrage n'était que le prétexte, qu'on faisait le procès au polichinelle et au lapin. Voilà des mots difficiles à placer dans une belle phrase! Aussi, on sentait les efforts de l'orateur, et on souriait quand ce coquin de lapin arrivait. M. le procureur a essayé de s'échauffer à propos du drapeau tricolore, il n'avait pas l'air très-convaincu et a manqué son effet. Il a évoqué la grande figure de M. Pichelet, le charcutier qui « porte son drapeau dans son cœur ». A ce propos, voilà un moyen de porter son drapeau que nous conseillons aux

gens convaincus, mais timides; les jouissances sont aussi vives et plus intimes, et ce n'est pas compromettant. Malgré tout, M. le procureur n'a pu donner à sa poursuite une apparence sérieuse.

M. Bellanger, défenseur de M. Gastine, a jugé très-spirituellement le procès, et l'a caractérisé en montrant à l'audience le pantin séditieux.

Le tribunal a acquitté M. Gastine.

La morale de tout ceci, c'est qu'il faudra éviter désormais de faire danser des pantins sur la voie publique; surtout, nous dit charitabement le *Patriote*, quand nous aurons notre nouvelle magistrature.

(Union de l'Ouest.)

## SEGRÉ.

Une mort affreuse. — Un événement bien malheureux vient de se passer à Segré.

Le jeune Armand Dumont, âgé de 13 ans, avait été placé en apprentissage chez M. Joseph Bellin, meunier à Courpivert, pour apprendre l'état de farinier. C'était un garçon très-intelligent et très-actif. Il avait perdu sa mère depuis dix-huit mois et tout le monde s'intéressait beaucoup à lui.

Le 26 juillet, vers huit heures du soir, le jeune Dumont, sans que pareille besogne lui fut commandée, prit un sac de farine sur ses épaules et voulut le verser dans la trémie. Le sac étant plus lourd que lui, le fit tomber, la tête la première, dans la trémie, qui est au niveau du plancher. Impuissant à faire un mouvement et incapable de pousser un cri, il perdit bientôt la respiration et ne tarda pas à être étouffé par la farine.

Le malheureux était mort depuis dix minutes quand on est venu le relever. Il n'y avait que Dumont dans le moulin au moment de l'accident.

Cette mort étrange a causé une certaine émotion à Segré. (*Patriote.*)

M. Duruof, encouragé par les nombreux témoignages de sympathie qu'il a reçus à Saumur, se propose de faire une nouvelle ascension dans cette ville, si des amateurs se présentent pour un voyage aérien.

M. DURUOF amènerait son ballon *le Neptune*, qui cube 1,200 mètres et pourrait élever, avec l'aéronaute, quatre autres voyageurs.

PRIX, pour une ascension publique: 150 francs par personne; pour une ascension spéciale avec départ à l'heure des voyageurs: 300 fr. par voyageur.

Les amateurs pourront s'adresser au bureau du journal.

## Faits divers.

Une ascension importante a eu lieu dimanche soir, à l'usine à gaz de la rue d'Aubervilliers, à Paris.

Un ballon énorme, cubant plus de quatre mille mètres cubes de gaz, est parti à dix heures, emportant M. de Dion et trois personnes.

Cet aérostat a été établi dans des conditions particulières, et il est muni de perfectionnements tout nouveaux.

Une des innovations principales est l'établissement d'un appareil en caoutchouc destiné à ventiler le ballon, afin de l'empêcher de s'échauffer aux rayons du soleil, car les voyageurs comptent rester longtemps en l'air.

Ils ont emporté des vivres pour plusieurs jours et l'appareil nécessaire pour se procurer, la nuit, un éclairage électrique. Ils ont aussi pris avec eux plusieurs pigeons qu'ils se proposent de lâcher.

Bonne chance aux voyageurs aériens.

Le 99<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, consacré au département de Constantine, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur cette contrée: situation, limites, orographie, cours d'eau, voies de communication, culture, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures: une vue de Constantine et des vues de Sora, de Bône et de Biskra ornent le texte qui est complété par une excellente carte du département.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JUILLET 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 10	79 10	Est	747 50	742 50	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	448	447
3 % amortissable	80 95	80 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1420	—			Est	359	358
4 1/2 %	111	111 20	Midi	1172	1167 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	510	Midi	357	357 75
5 %	109 35	109 20	Nord	1880	1885	—	525	522 50	Nord	366	365 75
Obligations du Trésor	505	506	Orléans	1300	1300	—	526	526	Orléans	359 75	359 50
Obligations du Trésor nouvelles	567 50	564 75	Ouest	800	795	—	408 75	403	Ouest	359	358
Bons de liq. départementaux	524	521	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1360	—	390	390	Paris-Lyon-Méditerranée	363	363
Banque de France	5400	5400	Canal de Suez	2450	2440	—	514	512 50	Paris-Bourbonnais	364 75	362 25
Comptoir d'escompte	1010	1015	C. gén. Transatlantique	498 75	500	—	512	510 50	Canal de Suez	565	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	1290				Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	237			
Crédit de France	22 50	23 50				Bons de liq. Ville de Paris	526	526			
Crédit mobilier	325	322 50				Obligations communales 1879	450	450			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
			Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			8 15	9 20	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)			6 23	9 9	11 24	3 19	4 48	8 13	8 13	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.			6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	Chacé-Varrains . . . . .	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31
1 — 25 — soir,			6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	Saumur . . . . . (arrivée)	7 31	10 24	12 5	4 36	7 54	9 12	10 40
3 — 32 — express.																	
7 — 15 — omnibus.																	
10 — 36 — (s'arrête à Angers)																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.							
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.			Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.					
8 — 21 — omnibus.			10 52	1 15	Niort . . . . . (départ)	5 26	12 48	Montreuil . . . . . (départ)	7 5	1 56	8 42	Poitiers . . . . . (départ)	6	12 55	6 55		
9 — 37 — express.			11 30	2 15	Parthenay . . . . .	6 38	2 6	Loudun . . . . .	8 3	2 57	9 46	Nouvelle . . . . .	6 36	1 29	7 23		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.			12 35	3 19	Airvault . . . . .	7 10	2 38	Arçay . . . . .	8 29	3 11	10	Mirebeau . . . . .	7 3	1 53	8 1		
4 — 44 — express-poste.			1 20	3 49	Thouars . . . . .	9	3 27	Mirebeau . . . . .	9 17	3 59	10 52	Arçay . . . . .	7 56	2 40	8 53		
10 — 24 — express-poste.			2 3	4 18	Montreuil-Bellay . . . . .	9 29	3 53	Nouvelle . . . . .	9 45	4 25	11 18	Loudun . . . . .	8 38	3 6	9 24		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			3 17	5 16	Saumur . . . . . (arrivée)	10 24	4 34	Poitiers . . . . . (arrivée)	10 20	4 56	11 50	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	3 45	10 3		

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE MARSAL.**  
 Par jugement en date du 30 juillet 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Marsal, Eugène, épicière et plâtrier, demeurant à Montreuil-Bellay, en état de faillite ouverte.  
 Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.  
 Syndic provisoire : M. Doussain.  
 Pour extrait,  
 Le greffier,  
 L. BONNEAU.  
 (509)

Études de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé.  
**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 Ensemble ou séparément,  
**LE DOMAINE**  
 ET LES  
**TROIS FERMES**  
 Ci-après désignées,  
 Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,  
 Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir :

- 1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de . . . . . 67 h 83 a
- 2° La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de . . . . . 40 h 15 a 90 c
- 3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de . . . . . 58 h 50 a 69 c
- Total des contenance . . . . . 166 h 49 a 89 c

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.  
 S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> BLANCHET, soit à M<sup>e</sup> COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.  
**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION  
 En l'étude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon,  
 Le DIMANCHE 5 AOUT 1883, à midi,  
**CHATEAU**  
 DE  
**LA TROCHOIRE**

Près Candes (Indre-et-Loire), au confluent de la Vienne et de la Loire.  
 PARC et dépendances en PRÉS, VIGNES et BOIS : 22 hectares. Vue splendide sur les vallées de la Loire et de la Vienne. Chasse et pêche.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Lerné. (484)

**A CÉDER**  
 GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.  
 S'adresser au titulaire.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT  
**JOLI APPARTEMENT**  
 Fraîchement restauré,  
 Rue de la Visitation, n° 105.  
 BELLE VUE sur la Loire.

**A LOUER**  
**MAISON**  
 Rue Pavée.  
 S'adresser, 6, rue du Temple.

**A LOUER** pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.  
 S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
 M<sup>lle</sup> FÉLICITÉ, ravautaise, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.  
 Rue de la Tonnelle, 21, maison Dézé. (441)

**A VENDRE** une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

**A VENDRE**  
 MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

**LE PULICIDE**  
 DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.  
 Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. B. D'HY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

**A VENDRE**  
 UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnat. Facilité de paiement.  
 S'adresser à M. LOISEAU, rue des Ecuries, 6. (475)

**VINS DE BORDEAUX.** On demande des agents sérieux visitant la clientèle bourgeoise. Conditions exceptionnelles. — S'adresser à M. P. LAGRANGE, 41, route de Bayonne, à Bordeaux (Gironde). (510)

**ON DEMANDE**, au château de Lamotte, un homme célibataire, de 25 à 35 ans, très-adroit chasseur, bon marcheur.  
 Excellentes références. (511)

**A LA VILLE DE PARIS**  
 Place Saint-Pierre.  
**On demande :**  
 1° Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie ;  
 2° Un JEUNE HOMME désireux d'apprendre le commerce.  
 COMPTABLE sérieux demande un emploi.  
 S'adresser au bureau du journal.

**CABINET D'AFFAIRES**  
 CIVILES ET COMMERCIALES  
**64, rue de Bordeaux, SAUMUR.**

Gérances — Expertises — Règlements de comptes — Vérifications d'écritures — Représentation — Consultations, etc., etc.

**TH. BUREAU**  
 Ancien manufacturier, ex-membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, ex-président du conseil des Prud'hommes à Cholet.

**AUX ASTHMATIQUES** Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme, guérison sûre, rapide, par Traitement Aubrée, médecin-pharmacien. — Pas coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits. Adresser lettres à GUILLEMAIN-AUBRÉE, Ferté-Vidame (Sarthe-Loir).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.